

**ELABORATION**

**Arrêté le :**

11 mai 2021

**Approuvé le :**

19 janvier 2022

**Exécutoire le :**

**VISA**

**Date : 20 janvier 2022**



Le Président,  
Yves REGOURD



**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**PLUI**

**Modifications - Révisions - Mises à jour**

**Ordures ménagères**

**6.4**



## Focus

- Compétence intercommunale
- 1460 Tonnes d'ordures ménagères collectées en 2017 moyenne de 187 Kg/hab/an
- Fréquence de collecte: au moins 1 fois par semaine
- 450 points de collecte sélective
- 3 déchetteries sur le territoire: Flavin, Pont-de-Salars et Salmiech

**La collecte et le transport des ordures ménagères** sont assurés par la Communauté de communes du Pays de Salars qui en a la compétence.

L'intercommunalité a mis en place la collecte sélective afin de faciliter le traitement des ordures ménagères résiduelles et de maîtriser plus facilement le recyclage.

En 2017, 1 460 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire intercommunal avec une moyenne par habitant de 187 kg sur l'année.

Le traitement des ordures ménagères se fait par un système d'enfouissement et de méthanisation sur le site du bioréacteur de Labastide Candeil situé dans le Tarn et géré par le Syndicat Mixte TRIFYL.

Concernant la **gestion du recyclage**, l'intercommunalité dispose de 450 points de collecte, bacs jaunes pour les plastiques, les cartons et papiers. Elle dispose également de 50 colonnes à verres mais la collecte des déchets verts se fait exclusivement dans les déchetteries, il n'existe aucun point de collecte pour ce type de déchet.

En termes de quantité de déchets recyclables collectés, en 2017, la Communauté de communes enregistre 474 tonnes, soit 60 kg/habitants et pour la collecte du verre en 2018, 235 Tonnes, soit 30 kg/hab.

La Communauté de communes dispose de trois déchetteries à Flavin (La Rodelle), Pont-de-Salars (la Combe) et Salmiech (les Mazels).



DISPOSITIF DE DÉPÔTS  
COMPS LA GRAND VILLE

Il est difficile de déterminer exactement la destination des différents déchets récoltés dans les déchetteries. Cependant pour les principaux flux les destinations sont:

- Déchets verts, Gravats, Bois, Carton, Ferraille: Veolia Propreté Rodez
- Gravats: Site de stockage de Pont-de-Salars, de Salmiech et de la carrière de Cassagnes à Goutrens
- Encombrants: Site de Labastide Candeil (Tarn)
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E): Collectés par Véolia et transféré vers les sites de Toulouse, et Montpellier
- Le Verre: Verrerie ouvrière d'Albi
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS) issus de produits chimiques): Chimirec Massif Central à Mende

Des points de collecte de récupération de textiles ont également été mis en place par la Communauté de communes par le biais de l'entreprise Le Relais 48 basé en Lozère et membre d'Emmaüs France. L'entreprise assure la collecte, le tri et le recyclage de tous les textiles récupérés. Neufs conteneurs d'apports volontaires ont été installés et mis à la disposition du public (1 sur la commune d'Agén-d'Aveyron, 3 à Flavin, 3 à Pont-de-Salars et 2 à Salmiech).

Une campagne sur la récupération et le tri des plastiques agricoles usagés est également menée par l'intercommunalité. Cette démarche est menée conjointement et en collaboration avec celle menée par la chambre d'agriculture de l'Aveyron depuis plusieurs années. Les plastiques acceptés sont principalement:

- Les bâches d'ensilage
- Les films d'enrubannage
- Les big-bags vides
- Les filets et les ficelles

L'intercommunalité n'autorise leur dépôt que dans les déchetteries de Flavin, de Pont-de-Salars et de Salmiech. Ils doivent être triés et attachés en paquets.

***La question de la gestion des déchets entraîne celle plus générale des services et équipements, et de leurs adaptations à l'accueil voulu de populations permanentes et temporaires.***